Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

DÉPARTEMENT
des Pyrénées-Atlantiques

ARRONDISSEMENT de Pau

Effectif légal du Comité Syndical : 39

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 37

Date de la convocation : 13 mai 2026

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU POTABLE DE LA REGION DE JURANÇON

SMEP de la région de Jurançon

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de mai à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

	NOM	PRENOM
CCPN	- CAMY	Gilles
	- CANTON	Marc
	- OMS	Bernard
	- TOBAL	Nicolas
	- TURON	Jean-Luc
CAPBP	- ANNETTE	Thierry
	- BERNOS	Michel
	- BIZIÈRE	Valéry
	- BLONDE	Pascal
	- CAGNA	Lionel
	- CHAGOT	Raymond
	- CORMY	Céline
	- CORMY	Pauline
	- DUMAS	François
	- FALTRAUER	Bernard
	- FRANCQ	Natalie
	- HOURCADE-MEDEBIELLE	Véronique
	- LANNES	Jean-Pierre
	- LAUGÉ (départ à 20h03)	Martine
	- LESCUDÉ	Frédéric
	- MARQUE	Christine
	- MAUBOULES	Patrick
	- MORA (départ à 20h03)	Pascal
	- MORLAS	Claude
	- OMS	Bernard
	- PÉLISSIÉ	Dominique
	- PÉRÉ	Gilles
	- PÉRÉ (départ à 19h53)	Karine
	- POURTAU	Xavier
	- SOUDAR	Denis

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

	-ZIÉMÉ	Bruno
MORLAAS	- DAVANTES	Jean-Charles
	- STORDEUR	Matthieu
SERRES-MORLAAS	- HAURET	Guénaëlle
	- VILLAIN	Christophe
BUZY	-	
LASSEUBE	- DOUS	Jean-Christophe
LASSEUBETAT	- BERTRANINE-CHANQUET	Serge

Absents : DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), LABORIE Nicolas (CAPBP), Mme LAUGÉ Martine (CAPBP à compter de 20h03 et a donné pouvoir à M. LANNES Jean-Pierre, MORA Pascal (CAPBP) à compter de 20h03 et a donné pouvoir à M. MORLAS Claude et Mme PÉRÉ Karine à compter de 19h53.....

.....

.....

.....

.....

.....

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS (ou remplaçant en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du Comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Xavier POURTAU a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Comité syndical, Monsieur Bernard OMS, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 37 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était rempli.

Il a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-7 et L.5211-9 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs au moins : Mme Pauline CORMY et Monsieur Bernard FALTRAUER.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre du Comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le Syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le délégué syndical a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral **ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.** Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37

b. Nombre de votants 37

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 36

f. Majorité absolue [1] 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNOS Michel	36	Trente-six
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

2.5. Proclamation de l'élection du Président

[1] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

Monsieur Michel BERNOS ..... a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS ..... élu président, le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de du syndicat mixte est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

3.1. Nombre de vice-présidents

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT, le syndicat doit disposer au minimum de quatre vice-présidents et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20% de l'effectif légal du Comité syndical, arrondi à l'entier supérieur, soit huit vice-présidents au maximum. Toutefois, selon l'article précité, l'organe délibérant, à la majorité des deux tiers, peut fixer un nombre de postes de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son effectif et le nombre de quinze. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le conseil syndical disposait, à ce jour, de six vice-présidents. Au vu de ces éléments, le Comité syndical a fixé à six le nombre des vice-présidents du Syndicat.

3.2. Candidats aux fonctions de Vice-présidents

Le président a rappelé que les vice-présidents sont élus au scrutin secret uninominal à la majorité simple. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il est procédé successivement à l'élection des vice-présidents.

3.3. Election du premier vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de premier vice-président

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37

b. Nombre de votants 37

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 35

f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PATRIARCHE Nicolas	35	Trente-cinq
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.3.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

A été proclamé premier vice-président et immédiatement installé M. Nicolas PATRIARCHE.

3.4. Election du deuxième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de deuxième vice-président

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37

b. Nombre de votants 37

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 34

f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JACOTTIN Arnaud	34	Trente-quatre
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.4.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

A été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé M. Arnaud JACOTTIN.

3.5. Election du troisième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de troisième vice-président

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37

b. Nombre de votants 37

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 35

f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
POURTAU Xavier	35	Trente-cinq
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.5.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

A été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé M. Xavier POURTAU.

3.6. Election du quatrième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de quatrième vice-président

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37

b. Nombre de votants 37

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 35

f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MORA Pascal	35	Trente-cinq
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.6.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

A été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé M. MORA Pascal

3.7. Election du cinquième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de cinquième vice-président

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37

b. Nombre de votants 37

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 03

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 01

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 33

f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DAVANTES Jean-Charles	33	Trente-trois
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.7.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

A été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé M. Jean-Charles DAVANTES.

3.8. Election du sixième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de sixième vice-président

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37

b. Nombre de votants 37

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 34

f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CANTON Marc	34	Trente-quatre
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.8.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

A été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé M. Marc CANTON.

4. Election des autres membres du Bureau

Toujours sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS élu président, le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

4.1. Nombre des autres membres du Bureau

Les autres membres du bureau sont élus suivant les mêmes modalités que le président et les vice-président (article L.5211-10 du CGCT). Ainsi, l'élection des membres du Bureau intervient au scrutin secret et uninominal.

Le président rappelle qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de du syndicat mixte est composé du Président, des six Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à trois.

4.2. Election du membre du bureau n°8

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de membre du bureau n°8

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 36

b. Nombre de votants 36

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 32

f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JOUANINE Marie-Hélène	32	Trente-deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....

4.2.1. Proclamation de l'élection de membre du bureau n°8

A été proclamée membre de bureau n°8 et immédiatement installée Mme Marie-Hélène JOUANINE.

4.3. Election du membre du bureau n°9

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de membre du bureau n°9

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 36

b. Nombre de votants 36

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 35

f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique	35	Trente-cinq
.....	.....	.....
.....	.....	.....

4.3.2. Proclamation de l'élection de membre du bureau n°9

A été proclamée membre de bureau n°9 et immédiatement installée Mme Véronique HOURACDE-MEDEBIELLE.

4.4. Election du membre du bureau n°10

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de membre du bureau n°10

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 36

b. Nombre de votants 36

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 35

f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANNETTE Thierry	35	Trente-cinq
.....	.....	.....
.....	.....	.....

4.4.2. Proclamation de l'élection de membre du bureau n°10

A été proclamé membre de bureau n°10 et immédiatement installé M. Thierry ANNETTE.

5. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Tableau récapitulatif des membres du Bureau

	Nom Prénom	Fonction
1	BERNOS Michel	Président
2	PATRIARCHE Nicolas	1er Vice-président
3	JACOTTIN Arnaud	2ème Vice-Président
4	POURTAU Xavier	3ème Vice-président
5	MORA Pascal	4ème Vice-président
6	DAVANTES Jean-Charles	5ème Vice-président
7	CANTON Marc	6ème Vice-Président
8	JOUANINE Marie-Hélène	Membre du Bureau n°8
9	HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique	Membre du Bureau n°9

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

10	ANNETTE Thierry	Membre du Bureau n°10

7. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-et-un mai deux mil vingt-six, à vingt heures, trente minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le délégué syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Syndicat Mixte d'Eau Potable de la région de Jurançon

Le délégué syndical le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,